

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2009

Délibération n°2009-55

Date de convocation : 6 novembre
2009
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 15
Suppléants : 5
Absents non remplacés : 14
Votants : 20

L'an deux mil neuf, le vingt novembre à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M. LELEU - M. BUIS - M. CORTADE - Mme ANCEY - M. BRUN - M. RANDOULET - M. GOUDON - M. BEL - M. PONCE - M. BANACHE - M. COSTEPLANE - M. VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVEZE :

M. BARONE - Mme LAGET - M. PEREZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES

M. LANGLADE - M. PECOUL - M. DEL BIANCO

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT

M. STANZIONE - Mme LAFAURE

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

Mme ROIG - M. ROGIER - M. ORLANDO - M. GRANIER - M. GUIN - M. BELLEVILLE - M. SERAFINI - M. FENOUIL - M. LAGNEAU - M. GUEDES - M. CHAFFARD - M. CARDENNES - M. GROS - M. MARGAILLAN -

Secrétaire de séance : Mme LAFAURE Françoise

OBJET : Dérogation n° 2009-16 / COMMUNE D'AVIGNON (84) : Révision simplifiée du POS - Emplacement réservé pour une déchèterie

Rapporteur : M. Alain CORTADE

Le rapporteur expose :

Le conseil municipal de la commune d'AVIGNON a décidé de lancer une procédure de révision simplifiée afin de créer un emplacement réservé relatif à la création d'une déchèterie



Cette révision simplifiée va permettre de disposer d'une déchèterie sur la partie sud est du territoire afin de desservir 30 000 à 35 000 habitants conformément aux objectifs de création de déchèterie du Grand Avignon.

A ce titre, le conseil municipal de la commune d'AVIGNON a saisi le Syndicat Mixte porteur du SCoT pour l'octroi d'une dérogation, conformément aux dispositions de l'article L. 122-2 du Code de l'Urbanisme.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

VU la procédure définie par la délibération n° 2004-08 du comité syndical en date du 15 mars 2004,

VU l'avis du Bureau en date du 29 octobre 2009,

CONSIDERANT que le projet ne remet pas en cause le fonctionnement d'une exploitation agricole, ne concerne pas un site remarquable,

CONSIDERANT que le projet est d'intérêt communautaire,

Le Comité Syndical après avoir entendu le rapporteur :

DONNE un avis favorable à la présente demande de dérogation n° 2009-16 concernant la révision simplifiée du POS de la commune d'AVIGNON.

Vote du Conseil : POUR : 20
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : **25 NOV. 2009**

Pour extrait conforme
Le Président

Alain CORTADE

